

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la séance
13	13	12

Date de la Convocation
06/02/2023

OBJET

Don FACECO pour la TURQUIE-
SYRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 13 Février 2023 _____

L'an Deux Mil Vingt Trois _____

Et le Treize Février _____

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : Mmes RAVET V. - GUILLAUBEZ C. – COLOMBET M. – RHODET F. – CHAPRON C. - HUMBERT S. – PERRIER-MICHON F. Mr C. CERQUEIRA

ABSENTS : OZDEMIR Y - (Excusés)

F. ARVEUX donne procuration à V. RAVET

S. MARTELET donne procuration à C. GUILLAUBEZ

C. DE MATOS donne procuration à S. HUMBERT

M. MAZELLIER donne procuration à M. COLOMBET

Suite aux violents séismes qui a frappé la Turquie et Syrie le Lundi 06 Février dernier, Mme le Maire souhaite que le C.C.A.S de BELLIGNAT marque son soutien au peuple Turc en votant une aide financière exceptionnelle au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du centre de crise du ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE).

En effet, les besoins des Turcs « se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes ». Ces matériels, qui ne peuvent faire l'objet de dons de particuliers, doivent être achetés. Nous sommes donc invités à orienter désormais le plus possible la solidarité vers les dons financiers.

L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du CGCT avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale, indique que : "Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire".

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité.

Ce fonds permet aux Collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les Collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Pour davantage d'informations sur ce fonds : consulter le site du MEAE, et notamment les éléments relatifs au FACECO (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/article/fonds-d-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-faceco>).

Accusé de réception en préfecture
001-260103700-20230213-D_2023_02_13_02-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

L'Assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1000.00 €uros au FACECO pour soutenir les populations en détresse en Turquie et Syrie
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2023

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire,
V. RAVET

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELLIGNAT' around the perimeter and a central emblem featuring a sun and a figure. The signature is a cursive, somewhat abstract scribble.